**COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL**

**LUNDI 23 MAI 2022**

L’an deux mil vingt-deux, le **LUNDI 23 MAI,** à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François BERROU, Maire.

PRESENTS : François BERROU – Michel BOUILLON - Julie CHARPENTIER - Yohann FOUASSIER –- Patrick BEAUPÈRE – Michèle DUCHEMIN - Marie-Claude HOUDELIER – Lilian BÈGUE – Jean-François RAIMBAUT - Florence LAMBARÉ - Jérôme BÉNÉZET - Yannick BRUNEAU – Noémie GAIGNER – Nicolas GAUBERT

Absents :

Pierrette LEHAY ayant donné pouvoir à François BERROU (est arrivée au cours de la question5) / Stéphane SABLÉ ayant donné pouvoir à Nicolas GAUBERT / Caroline BEAUDUCEL ayant donné pouvoir à Noémie GAIGNER

Aurélie VULLO-STIENNE et Stéphanie BERTHIER-BÉCHU

Secrétaire : Patrick BEAUPÈRE

**TRAVAUX D’AMENAGEMENT DE SECURITE RUE DU TRIANON**

**Convention avec le Conseil Départemental**

**Convention avec Territoire Mayenne 53 pour l’éclairage**

Le Conseil Municipal a validé le principe de convention d’emprise sur le domaine public départemental pour les travaux d’aménagement et de sécurité rue du Trianon notamment :

-La réalisation du plateau surélevé,

-L’élargissement du trottoir côté droit sens Pôle Enfance vers la Place du Vieux Marché,

-La pose de potelets, d’un candélabre d’éclairage

pour lesquels la commune financera les travaux mais également l’entretien des ouvrages, la mise en place de la signalisation et devra contenir les plantations à 50 cm de hauteur maximum.

Une convention est passée également avec Territoire Mayenne 53 pour la réalisation de l’éclairage au droit de l’intersection de la rue du Trianon avec les rues de la Vigne et des Poiriers d’un montant de **9 720 €.**

**DEBAT SUR LE RLPi (Règlement Local de Publicité Intercommunal)**

Le RLPi de Laval Agglomération fait l’objet d’une révision.

Les principales définitions, les orientations générales ont été présentées au Conseil Municipal

Toute pose d’enseigne (sur support, sur bâtiment, sur trottoir ) doit faire l’objet d’une demande d’autorisation.

Le débat fait ressortir :

-La nécessité d’information et d’accompagnement auprès des professionnels d’activés commerciales, artisanales et de services tant au niveau de l’existant que des nouvelles installations,

-Le souhait que l’instruction des demandes de publicité-enseignes puissent se faire au niveau de l’intercommunalité.

**ACHAT VEHICULE D’OCCASION POUR LE SERVICE TECHNIQUE**

L’acquisition d’un camion RENAULT MAXITY ampiroll d’occasion a été confirmé pour le remplacement de celui volé en janvier dernier, auprès du garage COURNEZ.

**AFFAIRES SCOLAIRES**

Après avoir présenté le coût 2021 (dépenses de fonctionnement) d’un élève à l’école publique :

**948.80 €** sans les frais de séjours classe découverte ; base forfaitaire de participation auprès des élèves de l’école Saint-Joseph pour la rentrée prochaine,

**964.25 €** base forfaitaire de participation des communes extérieures pour l’accueil des enfants à la rentrée de septembre 2022 et prenant en compte les frais liés aux séjours classes découvertes.

**ACQUISITION MATERIEL- MOBILIER : ACTIVITES PERISCOLAIRES**

**et RESTAURANT SCOLAIRE**

1. Aide CNAF via la CAF

Une demande d’aide a été déposée auprès de la CAF (Caisse d’Allocations Familiales) pour l’acquisition d’équipements liés aux activités « accueil langue » et du mobilier extérieur, dans le cadre des activités périscolaires, à hauteur de **10 479.18 € TTC** sur lequel un financement à 60 % est possible.

1. Plan relance restauration scolaire

Des équipements divers, de cuisson et vaisselle seront achetés pour un montant de **2 280 € TTC** (sur lesquels la commune sollicite une aide à 100 % du HT dans le cadre du soutien Plan Relance.

**CONVENTION DE TERRITOIRE GLOBALE**

La commission « Enfance Affaires Scolaires » travaille sur la CTG 2022 (Convention de Territoire Globale), à l’échelle du territoire communal, qui remplacera l’actuel CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) terminé depuis 2021.

Cette convention fixe entre autres les accès aux services, aux droits, l’animation de la vie sociale…et fixe les financements par la CAF et MSA des accueils périscolaires, accueil loisirs des petites vacances, le service animation et les séjours «ados».

**COMMISSION AMENAGEMENT**

1 - Illuminations de Noël

Un contrat de 3 ans est passé avec la société PLEIN CIEL pour les illuminations de Noël moyennant une prestation annuelle de **2 947.20 € TTC**

2 - Espace cinéraire cimetière

L’entreprise GOUPIL de Vitré a été retenue pour :

-L’installation de deux rangées de 10 cavurnes,

-La fourniture et pose d’un colombarium de 6 cases,

-D’un banc et l’aménagement de l’allée centrale pour un montant de **9 840 € TTC**

3 – Structures jeux à Morfelon

L’installation d’une structure sur poteaux acier avec mise en place d’un sol de réception, de deux jeux à ressort, a été confirmé pour un montant de **14 988.87 € TTC**.

**COMMISSION BATIMENTS**

Après analyse des devis de remplacement de la chaudière fioul par une chaudière à pellets à l’école pour la partie maternelle, l’entreprise GAUTIER CONCEPT a été retenue pour un montant de **43 798.56 € TTC.** Une aide sollicitée auprès de l’ADEME à hauteur de 14 400 € financera en partie cette opération

Les travaux d’aménagement de la chaufferie et de démolition de la tête de cheminée du logement de fonction seront réalisés par l’entreprise LE ROI de la Croixille pour un montant de **5 304 € TTC**.

L’entreprise Denis LAMARCHE interviendra également pour la partie couverture.

**COMMISSION ANIMATION – RELATIONS ASSOCIATIONS**

1 – Terrain de football

Les travaux d’éclairage des deux terrains sont confiés à l’entreprise ELITEL de Saint-Ouen-des-Toits pour un montant de **98 850 € TTC.** Cette opération avec la mise aux normes du terrain d’honneur bénéficie d’une aide au titre du DSIL (Dotation de Soutien à l’Investissement Local) de 56 481 €.

2 – Subventions

Dans le cadre d’un partenariat d’animations locales, les subventions ci-dessous sont attribuées :

Association « le P’tit Marché » 250.00 €

Association « Le Trianon » 250.00 €

L’Union des Commerçants, Artisans du Bourgneuf 457.80 €

3 – Feu d’artifice

Le tir du feu d’artifice lors de la fête communale du 2 juillet est confiée à la société PLEIN CIEL pour un montant financé par la commune de **3 060 €** TTC .

4 – Journée Citoyenne

La préparation de la journée citoyenne prévue le samedi 17 septembre se met en place avec plusieurs propositions d’ateliers ((fabrication boites à livres, décorations de Noël, désherbage, ramassage déchets, chemins de randonnées, râteliers pour moutons…)

La prochaine rencontre est prévue le 28 juin.

Le 1er juin est programmé un atelier « nettoyage – desherbage ».

5 – Indemnité de nuitée lors de séjours avec hébergement

Il est décidé du versement d’une indemnité de 20 € par animateur participant aux séjours avec hébergement.

**ADMISSION EN NON VALEURS**

Le Conseil Municipal a délibéré sur la mise en non-valeur de produits irrécouvrables pour un montant de **24 €.**

**DECISIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

Le Conseil Municipal est informé du choix de la société ACORE de Louverné pour la mission OPC (Ordonnancement Pilotage Coordination) de l’opération restructuration de l’école pour un montant d’honoraires de **20 596.80 € TTC.**

Le Maire

François BERROU